

Le Corsica Suprana Paddle sous l'égide du comité régional Corse de Surf, vous présente le championnat de Corse de SUP Race 2024, celui-ci aura lieu le 8 juin prochain sur la plage de la Roya à Saint Florent, et se décompose de la manière suivante :

- Une longue distance et une technical race qualificatives pour les Championnats de France (uniquement pour les licenciés de la région Corse, comme tout championnat régional FFS) - courses réservées aux licenciés FFSurf compétition.
- Une course loisir de 4 km réservée aux adultes (18 ans révolus le jour de la course).

PARTICIPANTS

- Le Championnat régional FFS Corse SUP Race longue distance est une course chronométrée, ouverte à tout participant licencié à la Fédération Française de Surf dans un club Corse. La participation est soumise à la détention d'une licence FFS 2024 portant mention de la pratique en compétition.
- La course « Loisir » est une course chronométrée ouverte à tous, à partir de 18 ans révolus le jour de la course. Si vous n'êtes pas licenciés, vous avez la possibilité de souscrire une licence SUP Race journalière ou d'adhérer dans un des clubs régionaux.

Cette compétition sera ouverte aux participants extérieurs qui souhaiteraient y participer mais sans pouvoir prétendre figurer au classement régional et donc à une éventuelle qualification.

Pour cette édition la course est limitée à 30 participants maximum pour le championnat régional.

MATÉRIEL AUTORISÉ

Compétition de Stand-Up Paddle en individuel. Sont autorisées les planches de SUP, gonflables ou rigides, d'une longueur minimale de 12'6 et maximale de 14' pour le championnat régional.

Pour la course loisir les planches inférieures à 12'6 sont acceptées.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le portail assoconnect du Corsica Suprana Paddle.

Pour le retrait des dossards, merci de présenter le billet électronique que vous avez reçu par mail suite à votre règlement, ainsi que votre licence le jour de l'épreuve.

CONTACT

Contact: csp.paddle@gmail.com

Antoine Ricez: 0681078786

Christophe Bianchi: 0685052520

PROGRAMME

A venir

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Equipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50 N (art.240- 2.12) ou combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique).
- Le leash est obligatoirement porté.
- Un moyen de repérage lumineux (art.240-2,05) individuel, étanche, ayant une autonomie d'au moins 6h

PARCOURS

A venir

RÈGLES DE COURSE

Lors du briefing seront précisés : les procédures de départ, la ligne de départ, les parcours et les marques de parcours à respecter en fonction des différentes courses, la ligne d'arrivée et les éventuelles règles sanitaires.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut décider à tout moment de retirer de la compétition quiconque présenterait un état ne laissant pas présager de pouvoir participer à la course en sécurité, ou qui ne respecterait pas le règlement.

En cas d'abandon, faire des signaux de détresse (2 bras au-dessus de la tête avec mouvement montant - descendant) et signaler votre abandon à un bateau d'assistance à la 1ère occasion possible, ou à un autre compétiteur qui pourra faire passer l'information.

Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non. En fonction de la situation, le Comité de Course examine la possibilité d'apporter une compensation aux compétiteurs ayant perdu du temps en apportant de l'aide à une personne en difficulté. Le compétiteur pourrait alors bénéficier d'un reclassement.

La ligne d'arrivée doit être franchie pagaie à la main, tout franchissement sans pagaie ne sera pas comptabilisé et le temps non arrêté.

Pour le Championnat de Corse Longue distance, tout participant qui enchaînerait plus de 5 coups de pagaies consécutifs assis ou à genou sur sa planche de SUP se verra disqualifié.

CLASSEMENTS

Course « Loisirs » :

- Classement « scratch femme »
- Classement « scratch homme »

Championnat régional FFS Corse de SUP Race longue distance :

Seront extraits les licenciés de la région Corse, lesquels seront classés selon les catégories en vigueur définies par la FFS :

- Moins de 15 ans Benjamins et Minimes regroupés
- Cadets (15-16 ans)

- Juniors (17-18 ans)
- Masters (35-39 ans)
- Grands Masters (40-44 ans)
- Kahunas (45-49 ans)
- Grands Kahunas (50 ans et plus)
- Open : tous âges.

Le classement du Championnat de Corse est qualificatif pour les Championnats de France : ainsi, seront sélectionnés d'office les 4 premiers « open hommes » et les 2 premières « open femmes » licenciés dans un club SUP Corse (classements scratch Championnat régional Corse réservé aux licenciés FFS de Corse). Cette règle est soumise au règlement FFS 2024, susceptible de modification.

L'organisation récompensera le premier licencié Corse de chacune des catégories FFS mentionnées ci-dessus.

JURY/ CHRONOMÉTRAGE

Le Jury officiel de la course est composé d'un directeur de course, et des chronométreurs officiels désignés par l'organisateur le jour de la course et dont les pouvoirs de décision sont sans appel.

DROIT À L'IMAGE

Les compétiteurs, de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse, l'organisateur, et la Fédération à exploiter les données individuelles, les images et photos réalisées lors des entraînements, de la compétition et pendant la proclamation des résultats. Cette autorisation couvre les photographies et les films qui pourront être pris également. Elle vaut également autorisation à reproduire, diffuser et publier l'image, le nom, du compétiteur participant à cette compétition, et du matériel qu'il utilise sur tous les supports et tous les formats actuels et à venir notamment, papier, supports audio et vidéo, analogique et numérique, services en ligne sur tous les réseaux, destinés à un public interne ou externe, faites à titre gratuit ou onéreux pour rendre compte de l'épreuve, pour assurer la promotion des compétitions futures organisées par l'organisateur, et/ou la Fédération et en général, de toutes les actions de la Fédération.

L'autorisation de reproduction, diffusion et publication de l'image du compétiteur est valable pour une durée de trois années à compter de la date de compétition. L'autorisation de photographier, de filmer le compétiteur, de reproduction, diffusion et de publication de l'image est consentie à titre gratuit.

Dans le cas où le compétiteur ou son représentant légal s'opposerait à ce droit à l'image, il devra en faire la demande écrite avant le début de la compétition.

RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

Chaque participant mineur au Championnat régional Corse de SUP Race Longue Distance le fera sous l'entière responsabilité de ses parents.

Pour tous les participants mineurs, le fait de s'inscrire et de participer au Championnat régional Corse de SUP Race Longue Distance vaut autorisation parentale et acceptation du présent règlement.

ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêt préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toute autre circonstance que l'organisateur estimerait, notamment, mettre en danger la santé et/ou la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course, d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la course.

Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel, ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.

ENGAGEMENT

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement même partiel ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

MODIFICATIONS

Le présent règlement est susceptible de modifications.